

5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine Siège d'exploitation 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

(+32) 02 88 02 171 E-mail info@certinergie.be Site internet www.certinergie.be



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse

TVA BE0536501654

SPECIMEN

DATE DU CONTRÔLE ADRESSE DU CONTRÔLE 07/03/2024

Rue du Petit Rumes 21 - 7618

N° Compte BE57 0688 9789 1035

AGENT VISITEUR

Jean-Philippe Carnoy TYPE DE CONTRÔLE Visite de contrôle (6.5.)



135/2024/57791/02:1





DONNÉES GÉNÉRALES

Adresse de l'installation Rue du Petit Rumes 21 Unité d'habitatic n (maison) Type de locaux Demande dan ele cadre d'une vente Objet du contrôle Notaire] Etrae du Notaire Aurore Di Francesco +32693462 2 ru/ de la Gare 22 , 7620 Brunehaut Gestionnaire non cor ım . niqué Responsable des travaux Installations électriques domestiques ancien RGIE Dérogations applicables/appliqu

DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD) A EG Code EAN Non communiqué Numéro du compte 4084883 129585,1/ Index jour/nuit Type de coupure générale Teco VOB 4 x 10 mm² Câble co pot ur - lableau Tension nominale de service 3x230V - AC Courant nominal de la protection de branche 40A

→ CONTRÔLE

| Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) | de position | Pas OK | Nombre de tableaux 1 | Nombre de circuits 6 |
|--|----------------------|-----------------|---|---------------------------------------|
| Les fondations datent | D'avant le 1/10/1981 | | positif différentiel de tête | 10A - 300mA - type A - test pas OK |
| Type d'électrode de terre Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω) | F quets 24.7 | | Dispositif différentiel supplémentaire | absent |
| Conformité des liaisons équipotentielles et des PE | - , | | Fixation/Etat/Détérioration matériel | Pas OK |
| Test de continuité | Pas concluant | | Contrôle visuel appareils fixes et/ou mr piles | Pas OK |
| Contrôle boucle de défaut | Pas concluant | \bigcirc | Protection contre les contacts directs | Pas OK |
| Protection contre les contacts indirects | Pas OK | | Résistance générale d'isolement (MΩ) | 3,57 |
| | 4 | | Adéquation DPCDR – prise de t | Pas OK |
| Le ou les socles de prise en défaut sont localisés d | ans la visine | - la salle de l | Adéquation protections surintensite : - Lections pain - la / les chambre(s) | OK |

CONCLUSION: NON CONFORME

A la date du 07/03/2024 , l'installation électrique du Rue du Petit Rumes 21 - 7618 Rumes n' st pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les instal ations électriques à basse tension et à très bal se tens on.

Le contrôle réalisé par **Certinergie** a porté su les raftes visibles de l'installation et normalement acusables.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître. Su fractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien in service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes.

Une nouvelle visite de contrôle est à exécute pour constater la disparition des infractions par le même organisme au plus tard avant le **07/03/2025.**



5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine Siège d'exploitation 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035

Tél. (+32) 02 88 02 171 E-mail info@certinergie.be Site internet www.certinergie.be



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

TVA BE0536501654

SPECIMEN

135/2024/57791/02:1

> LISTE DES INFRACTIONS

- La prise de terre n'est pas conforme. 4.2.3.2.;5.4.2.1.
- La continuité du PE vers les contacts de terre des socles de prise et/ou vers des appareils de classe 1 à poste fixe et/ou des liaisons équipotentielles (principales, supplémentaires) n'est pas réalisée. - 6.4.6.4.;6.5.7.2.
- Les schémas unifilaires et/ou plans de position ne sont pas présents. -3.1.2.;6.4.6.;6.5.7.;9.1.2
- Le degré de protection d'enveloppe(s) n'est pas au moins égal à IPXX-B. -4.2.2.1.;4.2.2.3.
- Il manque des obturateurs dans le tableau électrique. 4.2.2.1.;4.2.2.3
- DPCDR (différentiel) de tête n'est pas complété par des dispositifs de protection à haute sensibilité - 4.2.4.3.b.
- Des circuits alimentant des socles de prise ou des éclairages ne sont subordonnés à un dispositif différentiel à haute ou très haute sensibilité. - 4.2.4.3.b
- Les bases de fusibles/disjoncteurs à broches ne sont pas équipées d'éléments de
- calibrage. 5.3.5.5. Des points d'éclairage en attente de l'appareil d'éclairage définitif ne sont par équipés de douille lors du contrôle de conformité - 4.2.4.3.a
- Raccordements et assemblage, les connexions ou dérivations des câbles ne sont pas effectués en conformité avec les règles de l'art, elles doivent être réalisées dans des boîtes de dérivation, des tableaux, aux bornes des interrupteurs c. Jes prises de courant ou dans les appareils d'éclairage. Les boîtes d'encastrer ent des prises et interrupteurs doivent être suffisamment larges pour y réalise facile nent les connexions.
- Des modes de pose, connections et/ou dérivations ne sont pas conformes. 5.2.;8.2.1. Il faut revoir l'introduction des conducteurs dans le matériel électrique.
- Il manque des rosaces derrière les prises et/ou interrupteurs en pécessitant. 1.4.

 Du matériel électrique est présent dans un/des volume s) r úi n° lui est/sont pas autorisé(s) de la salle de bains/de douche. 7.1.5.3.
- La correspondance entre les moyens de protection contre les contacts indirects et les volumes dans la salle de bain n'est pas respectée. 7.1.;8.2.1.
- Un ou des socles des prises de courant, à l'excipción de ceux placés dans les tableaux de distribution et de ceux destinés seule nent et uniquement à l'alimentation d'appareils mobiles à poste fixe ne sont pas conforme s à la norme NBN C61-112 soit du type A et/ou pas conforme (sécurité enfant et contact de terre). 4.2.2.3.;5.3.5.2.
- L'indice de protection contre les contacts directs des luminaires, socles de prises et/ou interrupteurs n'est pas suffisant - il faut placer des globes, des caches, des couvercl
- Un ou des DPCDR (différentiel) ne sont ples currectement câblés. 5.3.5.3.

- 5.4.2.2. du conducteur de terre n'est pas conform
- La sectic du conducteur de terre n'est pas conforme. 5.4.2.2.

 La tension d'alimentation n'est pas indiqué c'un ment de manière apparente sur chaque tableau de répartition et de manoeuvre. 3 .3.3.a.

 La protection contre les chocs électriques par contacts directs, indirects et/ou les ystèmes de protection de l'installation s... supprimés, altérés ou détruits hors cas de tra aux aux installations électriques pré us at chapitre 9.3. 9.5.

 Le abl'au est (en partie) abîmé. 9.5.

 Le tauleau électrique ne possède pas une enveloppe de protection satisfaisante. 4.2.2.1.4.2.2.3.

- Le nameau enectrique ne possede pas une enveloppe de protection satisfaisante. 4.2.2.1.;4.2.2.3.

 Un dispositif de protection à co trant différentiel-résiduel à haute ou très haute sensibilité ne protège pas cor ... e n se doit certains circuits où l'eau est présente (facteur d'influences externes (D. c. plus = locaux humides). 4.2.4.3.

 Le code couleur des éléments de calibrage des bases de fusibles/disjoncteurs à broches n'est pas respecté 5.3.5.5.

 Les conditions de fonction ement des petits disjoncteurs peuvent être modifiées sans laisser de traces visibles 5.5.5.

 L'utilisation de douilles pou alimenter un point d'éclairage dans l'attente de l'appareil d'éclairage définitif n'es au prisée 4.2.4.3.a

 Des canalisation en triques et/ou leur pose ne possèdent pas une résistance mécanique suffise te fa e aux sollicitations auxquelles elles sont soumises. 5.2.1.5.

 Des canalisation en en triques, en pose à l'air libre et/ou en montage apparent, ne sont pas fixées cor ecte, ent. 5.2.

 Interrupteur(s) **t/e u socle(s) de prise et/ou boîte(s) de dérivation ne sont pas fixés correctement. 1.4.

 Du câble v **MB est en pose fixe.

- correctement. 1.4.

 Du câble · MB est en pose fixe.

 La corre spont ance entre les degrés de protection (IP) du matériel électrique contre les conta · s ou cats et les volumes dans la salle de bain n'est pas respectée. 7.1.4.3.

 Les prote · tjons contre les chocs électriques direct et/ou indirect, ou les protections de

 dir stalla ion électrique sont altérés. 9.5.

 La ond xion d'appareils d'éclairage n'est pas correcte. 5.3.4.2.
- - contrôle visuel du matériel fixe ou à poste fixe ou mobile pouvant présenter des d'an ers pour les personnes et des biens n'est pas concluant. 6.5.7.2.

REMARQUES

- Le compteur n'est pas/plus scellé il faut contacter le GRD.
- L'appareillage électrique fixe ou à poste fixe suivant n'est pas présent ve-valsselle/ sèche-linge
- L'installation électrique n'est pas finie. Des socles de prise, des inte rupte rs,... sont encore à installer
- Les connexions et/ou dérivations sont à réaliser dans des boîtes prévues II est conseillé de contacter le gestionnaire de réseau afin de rettre
- ettre conforme aux normes la partie amont à l'installation.
- L'habitation étant meublée et les n' yant pas été fournis, il se peut que tout n'a pu être vérifié. La machine à laver n'est pas présente. Il conviendra de vérifier lors de son placement
- qu'elle ne soit pas dans le vlume 2. La liaison équipotentielle sur primer
- mentaire pour la baignoire métallique n'est pas visible et vérifiable (émail ou autre). Des conducteurs inutilis e). s ou lurs isolations ne sont pas retirés ou leurs extrémités
- ne sont pas isolées/condam. ´es
- Lors d'une rénovation de l'installation électrique, les dérogations pourraient ne plus être appliquées.

Rappel sur les prescriptions réglementaires :

- Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installat on électrique est tenu :
 a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;
 b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les or positions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septemi re 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension seignet ou trutt temps observé.

- b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les u positions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 átablissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension soient en tout temps observé .
 c) de conserver les documents, en ce compris le o il rs i pports de contrôle, de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à un eventuel locataire;
 d) de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou explritant;
 e) d'aviser immédiatement le fonctionnaire p en sè a la surveillance du Service Public Fédéral yan l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence (in ta ations électriques;
 f) de renseigner dans le dossier de l'installation lectrique toute modification ou extension non importante urvenue sur l'installation électrique;
 g) de laisser réaliser par un organisme ag et un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.
 h) si des infractions ont été constatées in side la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie preposée à la haute surveillance des installations lectriques domestiques.





 Siège social
 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

 Siège d'exploitation
 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

 Siège d'exploitation
 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

 Siège d'exploitation
 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035

Tél. (+32) 02 88 02 171
E-mail info@certinergie.be
Site internet www.certinergie.be



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

TVA BE0536501654

SPECIMEN

RE: 135/2024/57791/02:1



Autre(s)







 Siège social
 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

 Siège d'exploitation
 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

 Siège d'exploitation
 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

 Siège d'exploitation
 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035

Tél. (+32) 02 88 02 171

E-mail info@certinergie.be

Site internet www.certinergie.be



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

TVA BE0536501654

SPECIMEN

RE: 135/2024/57791/02:1

→ ANNEXES







 Siège social
 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

 Siège d'exploitation
 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

 Siège d'exploitation
 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

 Siège d'exploitation
 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035

Tél. (+32) 02 88 02 171

E-mail info@certinergie.be

Site internet www.certinergie.be

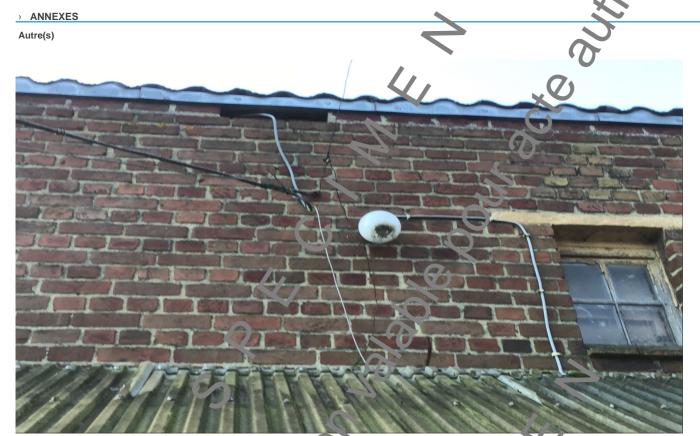


Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

TVA BE0536501654

SPECIMEN

RET 135/2024/57791/02:1







 Siège social
 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

 Siège d'exploitation
 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

 Siège d'exploitation
 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

 Siège d'exploitation
 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035

Tél. (+32) 02 88 02 171

E-mail info@certinergie.be

Site internet www.certinergie.be



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

TVA BE0536501654

SPECIMEN

RE. 135/2024/57791/02:1

> ANNEXES







Siège social 5 rue Hau Siège d'exploitation 156 Chau Siège d'exploitation 599 Bruss Siège d'exploitation 367 Aven

N° Compte BE57 0688 9789 1035

5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles Tél. (+32) 02 88 02 171

E-mail info@certinergie.be
Site internet www.certinergie.be



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

TVA BE0536501654

SPECIMEN

RET 135/2024/57791/02:1









 Siège social
 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

 Siège d'exploitation
 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

 Siège d'exploitation
 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

 Siège d'exploitation
 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035

Tél. (+32) 02 88 02 171

E-mail info@certinergie.be

Site internet www.certinergie.be



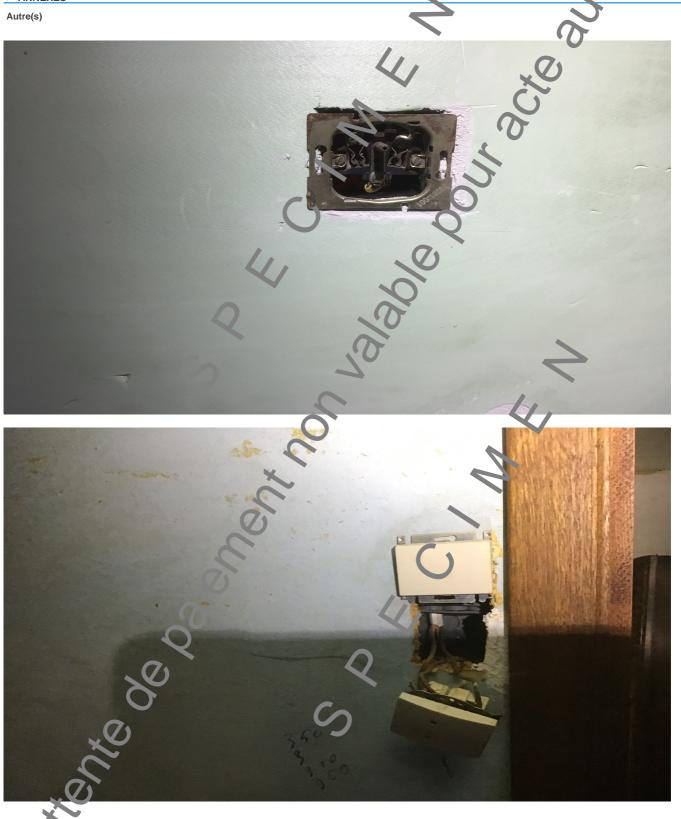
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

TVA BE0536501654

SPECIMEN

RE. 135/2024/57791/02:1

> ANNEXES





Siège social 5 rue l-Siège d'exploitation 156 Ch Siège d'exploitation 599 Bri Siège d'exploitation 367 Av

N° Compte BE57 0688 9789 1035

5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles Tél. (+32) 02 88 02 171
E-mail info@certinergie.be
Site internet www.certinergie.be



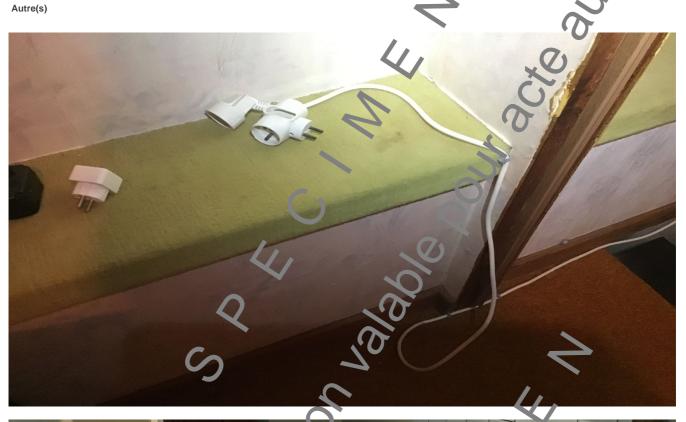
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

TVA BE0536501654

SPECIMEN

RE: 135/2024/57791/02:1









5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine Siège d'exploitation Siège d'exploitation Siège d'exploitation

N° Compte BE57 0688 9789 1035

156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

(+32) 02 88 02 171 E-mail info@certinergie.be Site internet www.certinergie.be



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

TVA BE0536501654

SPECIMEN

RE: 135/2024/57791/02:1

> ANNEXES

